

## **MAIRIE DE VEROVRES**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Excusés : Alain JOLY, Céline KUBIACZYK qui donne pouvoir à Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Gilles ROUGET.

#### **Ordre du jour :**

- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025
- \* Projet partenariat entre le RPI Vérosvres/Beauberry et le foyer Besseige – Intervention du directeur du foyer
- \* Personnel communal
- \* Travaux salle polyvalente
- \* Maison d'Assistantes Maternelles
- \* Point sur le Service Enfance Jeunesse (SEJ)
- \* Affaires diverses

L'an deux mille vingt-cinq et le sept juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Laurence GUILLOUX, Maire.

#### **■ Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 mai 2025 à l'unanimité.

#### **■ Projet partenariat entre le RPI Vérosvres/Beauberry et le foyer Besseige**

Le directeur du foyer BESSEIGE, Mr Gonzalez, fait une présentation de la structure située à Vaudebarrier. Deux élues du conseil municipal de Beauberry : Emilie DUSSABLY et Odette BAUDRON sont présentes, sur l'invitation de Madame le Maire de Vérosvres.

Le foyer est en capacité d'accueillir 35 enfants. Actuellement tous les enfants sont scolarisés dans le groupe scolaire de Charolles. Le projet est de répartir les enfants dans différentes écoles afin de dissocier leur temps scolaire du temps hors scolaire. Le directeur propose de scolariser 6 enfants maximum en primaire, à Vérosvres. Il indique que le nombre est discutable. Ces enfants seraient véhiculés matin et soir par le foyer et accompagnés d'un éducateur qui ne serait pas présent lors du temps de classe.

Ce projet de partenariat a été émis par l'Inspecteur d'académie pour éviter la fermeture d'une classe à Vérosvres, du fait d'une diminution sensible des effectifs scolaires à la rentrée 2025-2026.

Les frais de scolarité sont pris en charge par la commune de résidence des parents de ces enfants qui possèdent toujours l'autorité parentale, ou par le Département pour les pupilles de l'Etat.

Emilie DUSSABLY informe que le conseil municipal de Beaubery a émis un avis favorable pour ce partenariat.

Madame le Maire demande le huis clos afin de délibérer sur ce sujet.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_20**

**Partenariat entre le RPI Vérosvres-Beaubery et le Foyer BESSEIGE de Vaudebarrier**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la proposition de l'inspecteur académique, un partenariat pourrait être envisagé entre le RPI Vérosvres-Beaubery et le foyer BESSEIGE de Vaudebarrier afin d'accueillir quelques enfants à l'école de Vérosvres pour la rentrée scolaire 2025.

Une convention devra être signée entre les parties.

Vu la présentation du directeur du foyer,

Vu l'avis consultatif favorable des enseignantes,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de Beaubery,

Le Maire demande le huis clos afin de délibérer. Le conseil municipal vote le huis clos à l'unanimité. Le public est prié de sortir de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

ACCEPTE le projet de partenariat entre le RPI Vérosvres-Beaubery et le foyer BESSEIGE de Vaudebarrier dans les conditions suivantes :

- Accueil de 4 enfants maximum sur le site de Vérosvres
- Maintien des 3 classes sur le RPI
- Mise en place d'une convention
- Etablissement d'un bilan au mois de décembre 2025
- Facturation des frais de scolarité au foyer

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le huis clos est suspendu. Le public est invité à rejoindre la salle.

Le Maire propose de rencontrer les parents pour discuter de cette décision et afin de répondre à leurs interrogations.

**■ Personnel Communal**

\* Eddy GALLACHO termine son contrat début août 2025. Un appel à candidature a été lancé pour le remplacer. Trois candidatures ont été déposées. Les entretiens sont programmés.

\* Afin de pallier à l'arrêt maladie de Raphaël DEBOISSY, Mme Carole GRIFFON effectue son remplacement pour l'entretien des bâtiments communaux.

\* Suite à des retours « mauvais » de résultats d'analyses de surface à la cantine, Mme Christine FILIPPINI a suivi une formation donnée par un professionnel sur le protocole à suivre pour l'utilisation des produits ménagers. Suite à cette formation, les deux derniers prélèvements de surface ont de nouveau obtenu un résultat « mauvais ». Madame le Maire indique que plusieurs entretiens ont eu lieu avec Christine FILIPPINI, en présence de Françoise BASSET-MATHIEU afin de connaître les causes de ces résultats.

Durant le dernier entretien en date du 04 juillet 2025, Christine FILIPPINI était accompagnée d'un conseiller du salarié désigné par la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté. Un accord a été pris entre le Maire et l'agent pour la signature d'une rupture conventionnelle.

\* Le Centre De Gestion 71 organise avec France Travail une formation spécifique au métier de secrétaire général de mairie en milieu rural pour pallier les difficultés de remplacements et/ou parfois de recrutements.

La mise en place de ce dispositif de formation en alternance permet d'attirer de nouveaux profils et de les former, en pratique, au poste de secrétaire général de mairie.

La commune de Vérosvres s'est portée volontaire pour accueillir un stagiaire cette année. La formation débutera le 15 septembre 2025 avec une quinzaine de stagiaires sélectionnés sur l'ensemble du département, qui suivront une formation en alternance pendant trois mois, soit 400 heures, réparties en 200 heures de cours théoriques et 200 heures de formation pratique dispensées en commune.

#### ■ Travaux Salle Polyvalente

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_21**

**Aménagement Salle Polyvalente**

**Avenant n° 01 – Lot n° 03 « Couverture – Bardage - Zinguerie »**

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'installer des velux avec leurs volets afin d'apporter de la luminosité dans la salle polyvalente.

Il est nécessaire également de créer un habillage du mur extérieur pour étanchéifier le toit. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :    - d'installer quatre fenêtres de toit avec leur volet roulant solaire,  
              - de déposer les anciens vélux,  
              - d'habiller le mur extérieur pour étanchéifier le toit.

ACCEPTE le devis de l'entreprise NUGUES CHARPENTE pour le lot n° 03 : Couverture – Bardage - Zinguerie pour la somme de 10 188,60 € HT supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_22**

**Aménagement Salle Polyvalente**

**Avenant n° 01 – Lot n° 05 « Menuiseries Intérieures Bois »**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier la porte du placard de la cuisine en installant des portes battantes, et de créer un regard vitré dans la porte entre l'office et la salle.

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :    - de supprimer la façade de placard coulissante de l'office et de la remplacer par une porte de placard battante avec fermeture à verrous,  
              - de créer un regard vitré circulaire dans la porte de communication entre l'office et la salle polyvalente.

ACCEPTE le devis de l'entreprise FUYET PERE ET FILS pour le lot n° 05 : Menuiseries Intérieures Bois pour la somme de 470,42 € HT supplémentaires, AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

\* Le conseil fait le choix des coloris des murs de la salle polyvalente. Il est décidé de supprimer le placard prévu contre le mur d'entrée afin de disposer davantage de place autour du bar.

\* Parking : Le projet d'agrandissement du parking ne pourra pas avoir lieu car les propriétaires du pré ne souhaitent pas vendre une partie de leur parcelle. Les réseaux d'eaux pluviales doivent être déviées.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_23**  
**Aménagement Parking Salle polyvalente**

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'aménager le parking de la salle polyvalente.

Différents devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'aménager le parking de la salle polyvalente avec travaux de réseaux, pose d'une clôture et réalisation d'enrobé,

ACCEPTE le devis de l'entreprise SIVIGNON de Vendenesse-lès-Charolles pour un montant de 34 891,50 € HT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

**Maison d'Assistantes Maternelles**

L'ouverture de la MAM est prévue le 29 septembre 2025. Les services de la PMI viennent effectuer une visite le 04 août afin de valider les agréments des assistantes maternelles.

Quelques parents ont manifesté leur intérêt, dont certains extérieurs au RPI Vérosvres-Beauberry.

**Point sur le Service Enfance Jeunesse (SEJ)**

Le maire informe du mal-être des salariés du service Enfance Jeunesse qui pointent le manque de reconnaissance des élus.

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été dénoncé en début d'année par la CAF et doit donc être recréé.

Le budget de fonctionnement de ce service est de plus en plus conséquent : plus de salariés, plus de familles, et donc de plus en plus de demandes.

Un travail est en cours avec la CAF afin d'obtenir plus de moyens.

Un référent a été désigné par commune : pour Vérosvres ce sera Séverine THOMAS.

La prochaine réunion est prévue le 24 septembre 2025.

**AFFAIRES DIVERSES**

\* Les panneaux « Stop » et « Sens interdit » de l'aire de camping-cars ont été vandalisés. Une commande va être passée pour leur remplacement. Des

panneaux d'interdiction de circuler pour les camions vont être installés aux entrées du hameau de Montot.

\* La serrure de la porte d'entrée de la garderie du côté de la cour d'école est cassée. Des devis ont été demandés.

\* Le logement SEMCODA va être reloué suite au départ de Mr DESCAILLOT.

\* Le studio n° 01 est de nouveau occupé depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

\* Des travaux doivent être entrepris dans le studio n° 2 avant qu'il ne soit reloué : Porte d'entrée, enrouleur volet, cuisinette :

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_24**  
**Rénovation Kitchenette Studio n° 02**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de rénover le studio n° 02 situé route de Dompierre avant une remise en location.

Il propose d'installer une kitchenette comprenant un évier et des plaques vitrocéramiques sur le meuble déjà existant.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer des travaux d'aménagement et de rénovation dans le studio n° 02 situé 161 Route de Dompierre,

CHOISIT d'installer une kitchenette comprenant un évier et des plaques vitrocéramiques sur le meuble existant,

ACCEPTE le devis de la société DA COSTA Kévin de VEROVRES pour un montant de 754,77 € HT,

AUTORISE le maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

**\* RCEA**

Lionel CABATON fait le compte-rendu de la dernière réunion du 11 juin 2025 entre la DREAL et les élus : le Dossier de Consultation des Entreprises sera consultable début 2026, le début des travaux est prévu en juin 2026.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_25**  
**Domanialité Digue Etang du Terreau**

Dans le cadre des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RCEA, la route départementale RD 321 va être déviée à partir du départ de la route de Chevannes (en face du Château du Terreau).

Le tronçon qui longe l'Etang du Terreau ne sera plus ouvert à la circulation.

Les services de l'Etat souhaitent que cette portion qui longe l'Etang soit transférée à la commune de Vérosvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la proposition des services de l'Etat que la portion de route départementale qui longe l'Etang du Terreau soit transférée à la commune de Vérosvres,

DÉCLINE la prise en charge de l'entretien de ce tronçon de route ainsi que de la digue de l'Etang,

REFUSE le transfert de cette portion de route de l'Etat à la commune de Vérosvres.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat

**\* SIRTOM**

De nouveaux bacs ont été installés suite au changement de fréquence de ramassage des poubelles.

**\* VOIRIE**

La société Thivent a commencé les travaux de voirie du programme communautaire : Enduit monocouche route des Essertines (Chatelet), route de Montot et chemin du Moulin. Les autres travaux sont prévus en septembre.

\* La demande de remettre les panneaux d'entrée de village à l'endroit a été formulée.

\* Les élus ont rencontré Mr MICHEL de l'association Tisseurs de Fraternité : Deux nouveaux projets d'accueil sont en cours dans les bâtiments de l'ancien lycée avec les opérations « L'un pour l'autre » qui permet de créer une correspondance entre des écoles Palestiniennes et des écoles Françaises, et « 1000 enfants à l'abri » qui loge des enfants orphelins de père avec leur mère, avant d'être accueillis en famille d'accueil dans toute la France.

\* Le jury du fleurissement Départemental est passé.

\* Françoise BASSET-MATHIEU a participé aux portes ouvertes des cuisines de Sud Est Restauration ainsi qu'à la commission des menus le 17 juin 2025. Etaient présentes les communes de Oudry, Perrecy-les-Forges, Saint-Bonnet-de-Joux, Beaubery et Vérosvres. Suite à l'enquête de satisfaction, seule St-Bonnet-de-joux a répondu. Un menu végétarien est proposé par semaine. La quantité par assiette est bonne, beaucoup de surgelés.

En cas de sortie scolaire, les enseignants doivent prévenir Sud Est Restauration 15 jours à l'avance.

Un conteneur de transport est à réparer.

\* La prochaine réunion est fixée le 26 septembre 2025.

La séance est levée à 23h20.

Le Maire,  
Laurence GUILLOUX

Le secrétaire de séance,  
Gilles ROUGET